

**DCM 22/150  
1.1.9**

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 1 AU MARCHE 21A04  
Construction d'un vestiaire et d'un club house de rugby – Lot 1 : Terrassement VRD**

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2021 modifiant la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal à M. Le Maire,

**Vu** la décision n°21\_65 relative à la signature du marché 21A04,

**Considérant** que des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires à la bonne réalisation du chantier,

**Considérant** les demandes complémentaires de la ville,

**Considérant** le projet d'avenant,

**Considérant** le Budget Municipal,

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'avenant n°1 avec la société COLAS permettant d'intégrer les travaux supplémentaires pour un montant de 45 050,90 € HT, portant le montant du marché à 253 261,40 € HT soit 303 913,68 € TTC (+ 21,64%).

	Montant de base	Travaux supplémentaires nécessaires	Travaux d'un faible montant	Nouveau montant
		(al.2 article L2194-1)	(al.6 article L2194-1)	
<b>Montant</b>	208 210,50 €	41 719,25 €	3 331,65 €	253 261,40 €
<b>Evolution</b>		<b>20,04%</b>	<b>1,60%</b>	
<b>Evolution maximum autorisée</b>		<b>50%</b>	<b>15%</b>	

**Article 2 :** que les dépenses afférentes à ce dernier sont inscrites au budget de la ville sur les imputations correspondantes.


**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,
- Madame la Trésorière Municipale,
- La société attributaire.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 07/10/2022

**Laurent VASTEL**  
Maire de Fontenay-aux-Roses

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la réception en Préfecture le  
 Publication/Affichage le  
 Pour le Maire et par délégation  
 L'agent autorisé

10 OCT. 2022  
 HENRY  
 vices  


Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1 au marché 21A04 – Construction d'un vestiaire et d'un club house de rugby – Lot 1 : Terrassement VRD<sup>1</sup>**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Mairie de Fontenay-aux-Roses  
75, rue Boucicaut  
92260 Fontenay-aux-Roses

**B - Identification du titulaire du marché public**

Société COLAS  
Etablissement d'Arcueil  
4/6 rue Marcel Vigneron  
94117 ARCUEIL CEDEX

**C - Objet du marché public**

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre : 21A04 – Construction d'un vestiaire et d'un club house de rugby  
Lot 1 : Terrassement VRD
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27/05/2021
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : à compter de la date de notification et jusqu'à la date de fin de la garantie de parfait achèvement.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre 208 210,50 € HT

**D - Objet de l'avenant**

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'intégration de travaux supplémentaires rendus indispensables ainsi que des demandes complémentaires du maître d'ouvrage.

Ces prestations sont de plusieurs type :

1. **Travaux devenus nécessaires** : conformément à l'article 6.4 du CCAP qui fait référence à l'alinéa 2 de l'article L2194-1 du code de la commande publique. Le seuil de ces modifications pour les marchés publics de travaux est de 50 %.

Ces travaux concernent la création d'un mur de soutènement, la réalisation d'un bassin d'infiltration à la place des bornes de relevage, la modification du revêtement et du mode d'éclairage des cheminements pour PMR afin de répondre aux normes imposées par le département et la SNCF ainsi que la modification des réseaux d'eaux (AEP, EU, EP).

Le montant de ces travaux s'élève à 41 719,25 € HT.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

2. **Travaux d'un faible montant** : conformément à l'article 6.4 du CCAP qui fait référence à l'alinéa 6 de l'article L2194-1 du code de la commande publique. Le seuil de ces modifications pour les marchés publics de travaux est de 15 700 € HT.

Ces travaux concernent la modification des matériaux du cheminement, l'ajout d'une barrière pour interdire l'accès des véhicules non autorisés ainsi que la reprise des espaces verts pour un montant de 3 331,65 € HT.

Le détail des prestations est joint en annexe.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 45 050,90 €
- Montant TTC : 54 061,08 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 21,64 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 253 261,40 €
- Montant TTC : 303 913,68 €

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Fontenay aux roses, le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.